

## **ESH - ORGANISATION PRATIQUE**

### **HORAIRES**

Nous proposons un horaire décalé pour la grande majorité des cours, c'est-à-dire des cours le soir et le w-e. Nos unités d'enseignement sont comptées par tranche de 3h30.

Concrètement, les cours du soir commencent à 18h30 et finissent à 22h.

Les cours du w-e commencent à 9h30 et finissent à 18h (1 heure de pause vers 13h)

Pour chaque unité, une mini pause de 15 minutes permet un moment de détente.

### **TRAVAIL PERSONNEL**

Afin de déterminer la charge pour l'étudiant, citons par exemple un engagement de 350h de cours (chaque année de la formation de Praticien de Santé Naturopathe). La présence aux cours, les recherches, l'étude à domicile et la préparation des examens représentent environ 800 heures de travail.

### **CRÉDITS DE FORMATION**

Actuellement l'ESH ne fait pas partie des Hautes Écoles adhérentes au processus de Bologne, le nombre d'heures pour la formation de Praticien de Santé Naturopathe restant inférieur aux 180 crédits d'un baccalauréat.

Cependant, en se référant aux données d'études, on peut considérer que chaque année de la formation complète en Naturopathie équivaut à environ 35 crédits. Cette précision devrait permettre aux étudiants d'obtenir le droit aux Allocations Familiales, celles-ci fixant l'engagement minimal à 27 crédits.

Par ailleurs, dans le cadre de REFORMED, l'enseignement dispensé à l'ESH entrent dans le cadre des formations professionnelles pour adultes soutenues par la Commission Européenne dans le programme Leonardo.

### **SUIVI DES ÉTUDIANTS**

Les étudiants sont accompagnés tout au long de leurs études. La détermination du projet permet de fixer les premiers objectifs.

Ensuite, chaque année est évaluée globalement au vu de la présence aux cours et de la réussite des examens. Chaque étudiant fait l'objet d'un suivi administratif régulier.

### **CONTENU DES COURS**

Le contenu des cours est une présentation sans valeur contractuelle.

Les enseignants ont élaboré des notes de cours dont une copie (en version papier ou électronique) est comprise dans le prix du cours. Certains ouvrages de référence sont conseillés.

### **PRÉSENCE AUX COURS**

La présence aux cours est obligatoire.

L'étudiant(e) éventuellement absent(e) est tenu de prévenir préalablement et personnellement la coordination.

80 % de présences effectives à chaque cours sont requis pour avoir le droit de présenter l'examen. Dans la négative, le cours devra être repris l'année suivante.

Pour certains cours, la présence obligatoire est de 100 %. C'est le cas de : Développement personnel, Entretien thérapeutique, ainsi que tous les ateliers).

### **INVESTISSEMENT FINANCIER**

La 1ère année coûte 2.950 €.

la 2ème et la 3ème années coûtent chacune 3.800 €.

La 4ème année coûte 2.950 €.

Il y a lieu d'ajouter 30 € par année pour le passeport étudiant REFORMED.

Ces montants couvrent les frais de cours (présence et syllabi), les travaux pratiques, les stages, les examens et l'administration.

Il n'y a pas de frais supplémentaires demandés aux étudiants.

## **PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

La pratique se base sur les connaissances théoriques. Il est donc vivement conseillé d'étudier régulièrement et de faire ses propres synthèses. La première pratique est celle que l'on exerce sur soi-même puis sur les autres participants sous la supervision de l'enseignant.

Dès la 1ère année, les étudiants vont en stage en magasin bio.

Par ailleurs, des séances de pratique professionnelle (ateliers) sont organisées à partir de la 2ème année avec des professionnels attachés à l'ESH. Ces séances sont basées sur les connaissances théoriques déjà assimilées. Des patients se présentent en consultation bénévole avec le groupe d'étudiants. Les règles de déontologie s'y appliquent.

Il est aussi recommandé de prendre progressivement des contacts avec l'extérieur afin d'élargir ses points de vue. L'ESH peut vous introduire auprès de laboratoires, herboristeries et magasins.

## **TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES (TFE)**

La maturation et l'intégration des matières enseignées dans un but d'utilisation professionnelle s'affine grandement lors d'un travail de recherche approfondi sur un thème précis. C'est l'objet du Travail de Fin d'Études. Le suivi et la présentation sont supervisés par plusieurs enseignants de l'école et/ou des professionnels extérieurs. La réussite de ce travail donne accès au diplôme de Praticien de Santé Naturopathe après réussite de tous les examens.

## **ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE et RÈGLES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

La profession de naturopathe s'exerce avec des règles précises qui sont enseignées à la fin des études, éventuellement dans le cadre d'une association professionnelle.

## **SUPERVISION**

Au début de l'activité professionnelle, une supervision est nécessaire. Celle-ci est organisée par l'ESH mais peut être demandée à d'autres organisations ou professionnels installés.

## **FORMATION CONTINUE**

De nouvelles méthodes, des produits innovants et des découvertes scientifiques sont sans cesse amenés à notre connaissance.

L'ESH organise régulièrement des séminaires de formation continue destinés à ses ancien(ne)s. Ces séminaires sont aussi accessibles à ceux et celles qui peuvent produire une certification suffisante.

## **CERTIFICATION**

### **EXAMENS**

Un examen est organisé pour chaque cours, à quelques exceptions près. L'enseignant se réserve le droit d'accès à l'examen en fonction de la présence effective aux cours.

### **ATTESTATIONS**

\_ Une attestation de présence est délivrée dans tous les cas où celle-ci a été effective. Elle intéresse surtout les auditeurs libres en formation personnelle. Il importe également d'avoir acquitté le solde du cours.

### **CERTIFICATS**

\_ Un certificat peut être remis à chaque étudiant(e) ayant suivi un cours de façon régulière (présence effective au cours) et ayant réussi l'examen dudit cours. Il importe également d'avoir acquitté le solde du cours.

### **DIPLÔME?**

Les structures officielles de l'Etat ne reconnaissent pas encore la naturopathie et ne délivrent donc pas de diplôme homologué.

A l'ESH, en accord avec l'association internationale REFORMED qui agréé nos formations, nous avons décidé de certifier les candidats ayant satisfait à toutes les épreuves de la formation complète en Naturopathie (cours + TFE) avec le titre de "Praticien(ne) de santé traditionnelle et naturelle naturopathe".